

DEC211870DRH

Décision portant sur la nomination de Christophe MULLER à la CAP des Ingénieurs de la recherche Le Président-directeur général du CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique - Antoine PETIT,

DECIDE

Article 1^{er}:

Monsieur MULLER Christophe, Délégué Régional, est nommé membre suppléant à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs de la recherche à compter du 1^{er} juin 2021, en remplacement de Monsieur HILAIRE Marc.

Article 2:

Le Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 avril 2021

Le Président-directeur général

Antoine PETIT

